Informations de base

2007/2661(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur l'Ouzbékistan **Subject** 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires économiques et financières ECOFIN	2828	2007-11-13

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
13/11/2007	Débat au Conseil		
15/11/2007	Décision du Parlement	T6-0543/2007	Résumé
15/11/2007	Résultat du vote au parlement		
15/11/2007	Débat en plénière		Résumé
15/11/2007	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2007/2661(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0452/2007	13/11/2007	
Proposition de résolution		B6-0453/2007	13/11/2007	

Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0543/2007	15/11/2007	Résumé

Résolution sur l'Ouzbékistan

2007/2661(RSP) - 15/11/2007 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Suite au débat qui a eu lieu le même jour sur la situation dans ce pays, le Parlement européen a approuvé par 39 voix pour, 27 contre et 1 abstention, une résolution commune des groupes **PPE-DE** et **UEN** sur l'Ouzbékistan dans laquelle il réaffirme sa profonde inquiétude face à la situation des droits de l'homme dans ce pays, tout en reconnaissant l'importance des relations UE-Ouzbékistan et l'importance de ce pays dans la région de l'Asie centrale. Il indique toutefois que ces relations doivent se fonder sur le respect mutuel des principes de démocratie, d'État de droit et des droits de l'homme et insiste notamment sur le fait que la politique de sanctions ciblées appliquées jusqu'ici n'a produit **aucun effet positif** à ce jour (pour rappel, le Conseil "Affaires générales et relations extérieures" des 15 et 16 octobre 2007 a prolongé de 12 mois supplémentaires l'embargo sur les armes établi dans la position commune 2006/787/PESC du Conseil ainsi que les restrictions en matière de visas individuels visées à l'annexe de la position commune 2007/338/PESC du Conseil). Il estime cependant qu'**il est justifié d'encourager les autorités ouzbèkes en levant pour une période de six mois l'interdiction de visa frappant les fonctionnaires ouzbeks** (en effet, conformément le Conseil à l'annexe de la position commune 2007/338/PESC du Conseil, ce dernier a levé pour une période de 6 mois l'interdiction de visas pour les fonctionnaires ouzbeks, afin d'encourager les autorités ouzbèkes à prendre d'autres initiatives visant à améliorer la situation des droits de l'homme). Le Parlement invite dès lors le Conseil européen à surveiller et à évaluer clairement, au terme de cette période de 6 mois, les effets de cette mesure sur les relations UE-Ouzbékistan et, si possible, à en tirer les conclusions qui s'imposent.

Les députés se félicitent des progrès d'ensemble dans les relations UE-Ouzbékistan au cours de l'année 2007 et notamment de la volonté affichée par les autorités ouzbèkes d'engager un dialogue avec l'UE en organisant 2 cycles de débats d'experts concernant les événements d'Andijan. **Ils encouragent également les autorités ouzbèkes à progresser davantage dans le domaine des droits de l'homme et à tenir tous leurs engagements en matière de libertés fondamentales, de liberté de la presse et des médias et d'état de droit.**

Le Parlement s'inquiète également du refus du ministère ouzbek de la justice de reconnaître officiellement l'Observatoire des droits de l'homme, et appelle les autorités de ce pays à revenir sur leur décision. Il prie également le gouvernement ouzbek de libérer les 15 défenseurs des droits de l'homme ouzbeks, sachant que l'UE place la protection des militants des droits de l'homme au centre de ses politiques extérieures.

Á noter enfin qu'une résolution commune des groupes **PSE, ALDE, Verts/ALE** et **GUE/NGL** a été rejetée en Plénière (28 voix pour, 35 contre et 1 abstention). Celle-ci critiquait sévèrement le gouvernement ouzbèk et s'opposait à la levée de l'interdiction de visas pour 6 mois, pour les fonctionnaires ouzbeks, comme le propose le Conseil.